Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260911-DECM26_11_09_07-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE, Maire.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de votants :	15
Date de convocation :	2 septembre 2026

PRESENTS : MM. LE BORGNE Yannick - THOMAS Angélique - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - TRAVERS Didier - BOMBLED Dominique - BAUDIC Dominique - LE CAM Gérard - LAUNAY Martine - MICAULT Frank - PINEL Isabelle -- FRIEDLANDER Julie - COLLET Mélinda

ABSENT : VETIL Christophe ayant donné pouvoir à LE BORGNE Yannick et LESPERT Gaylord ayant donné pouvoir à THOMAS Angélique.

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme M. BAUDIC Dominique, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Patricia DENIS, secrétaire générale, en qualité de secrétaire assistante.

DECM2026.11.09-07 : TRAVAUX DE VOIRIE : PRÉSENTATION DES DEVIS ET CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LA REFECTION ET LE RENFORCEMENT DES EXTREMITÉS DU PONT DE LA ROCADE

Rapporteur : M. Yannick LE BORGNE, Maire

M. LE BORGNE présente les devis établis par les entreprises BERTHO d'un montant de 9 195.20. € HT, COLAS d'un montant de 6 650 € HT, l'entreprise POMPEÏ propose pour la réfection du pont un montant de 7 692.00 € HT et une option d'un montant de 3 240.00 € HT pour le renforcement. M. LE BORGNE propose de choisir l'entreprise POMPEÏ et de demander une subvention départementale à hauteur de 25%.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

* valide la proposition de l'entreprise POMPEÏ de 7 6692.00 € HT auquel se rajoute l'option renforcement de voirie pour une montant de 3 240.00 € HT soit une dépense totale d'un montant de 15 382.00 € HT,

* sollicite une aide départementale dans le cadre du PST subvention sur voirie hors agglomération au taux de 25%

* Autorise le Maire à signer le devis

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260911-DECM26_11_09_07-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dits
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

D. BAUDIC

Le Maire,

Y. LE BORGNE